

VILLE DE LA FERTE-BERNARD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 28 juillet 2022

Date d'affichage 28 juillet 2022

Nombre de conseillers

en exercice 29

présents 16

Excusés : 13 dont 10 procurations

votants 26

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-217201326-20220728-DEL_22_07_28_01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/07/2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le VINGT-HUIT JUILLET à dix-huit heures,

Le Conseil Municipal de la Ville de La Ferté-Bernard, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni aux Halles Denis Béalet, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier REVEAU.

Etaient présents : M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, Mme Christiane VAN RYSSEI., M. Gérard GUESNE, M. Dominique MORANCE, Mme Françoise PELLODI, M. Franck POTAUFEUX, M. Carl GUILLEMIN, M. Nicolas CHABLE, M. Thierry BODIN. Mme Marie DENONELLE, Mme Olivia JAMAIN, Mme Delphine LETESSIER, Mme Edith ALIX, M. Emmanuel VIGNERON, M. Lionel COUTEMANCHE,

Excusés :

Mme Cécile KNITTEL (Pouvoir donné à Lionel COUTEMANCHE),
Mme Bénédicte MARCHAIS (Pouvoir donné à Sylvie SEQUEIRA),
M. Eric PAPILLON (Pouvoir donné à Carl GUILLEMIN),
M. Laurent PHILIBERT (Pouvoir donné à Didier REVEAU),
Mme Catherine CHANTEPIE (Pouvoir donné à Françoise PELLODI),
M. Gaëtan THOMAS (Pouvoir donné à Dominique MORANCÉ),
Mme Audrey MAMONTEIL (Pouvoir donné à Christiane VAN RYSSEL),
Mme Marie-Hélène TROUILLOT (Pouvoir donné à Gérard GUESNE),
Sophie D3OLLON (Pouvoir donné à Emmanuel VIGNERON),
M. Nicolas GUILLARD (Pouvoir donné à Nicolas CHABLE),
Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN,
M. Emmanuel BOIS,
M. Christophe BISI

Il a été, suivant les prescriptions de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Monsieur POTAUFEUX Franck a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU PAYS DU PERCHE SARTHOIS DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT URBAIN ET LA CREATION DE LA LIAISON DOUCE DE LA RUE FLORANT

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport du Maire,

Considérant que dans le cadre du Nouveau Contrat Régional 2014 – 2018 signé avec le Pays du Perche sarthois, la commission permanente du Conseil régional a attribué le 13 juillet 2018 à la commune de La Ferté-Bernard une aide d'un montant de 602 591 € pour le projet de création de nouveaux locaux pour l'Espace Culturel d'Animation et de Loisirs (ESCAL) sur la base d'un coût éligible de 2 000 000 € HT (arrêté n°2014_04413). Cette subvention a été notifiée le 13 août 2018, avec une échéance de validité au 13 août 2022. Or les modalités de mise en œuvre de l'opération sont en cours de finalisation.

Considérant que la ville de La Ferté-Bernard sollicite la possibilité de mobiliser cette subvention régionale de 602 591 € pour le projet d'aménagement de la Rue Florant portant sur un montant de dépenses éligibles de 755 000 € HT. La commune demande également une prolongation du délai de réalisation de l'opération jusqu'au 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la proposition de rediriger la subvention attribuée pour la réhabilitation du bâtiment ESCAL vers le projet d'aménagement urbain de la rue Florant.

SOLLICITE le Pays du Perche sarthois pour l'obtention d'une subvention au titre du NCR 2014-2018 portant sur des travaux d'aménagement de la rue Florant.

REQUIERE auprès du Pays du Perche sarthois une prolongation de délai de réalisation jusqu'au 31 décembre 2022.

AUTORISE Monsieur le Maire, ou l'un de ses adjoints, à effectuer toutes démarches, signer tous documents visant au bon déroulement de cette opération.

A l'unanimité des membres votants,

Voix pour : 26

Voix contre : 0

Abstention : 0

Pour Copie conforme

Le Maire

Didier REVEAU

